PCW
45 Boulevard Marcel PAGNOL
06130 GRASSE - FRANCE
Tel : +33 (0)4 92 42 35 00 Fax: +33 (0)4 92 42 35 19
Site : www.pcwfrance.com Mail : info@pcwfrance.com

Fiche Technique

DAMASCENONE

Fournisseur PCW

Réference : DAMASCENONE

1 - DONNEES TECHNIQUES

Ref article :	DAMA-1
I.N.C.I. :	Rose ketone-4
IUPAC Name :	1-(2,6,6-Trimethyl-1,3-cyclohexadienyl)-2-buten-1-one
Nom chimique / REACH :	1-(2,6,6-Trimethyl-1,3-cyclohexadienyl)-2-buten-1-one
Synonyme :	Damascenone; Rosenone; Fermentone; Roastarome; Dascenone
Formule moléculaire :	C13 H18 O
Poids moléculaire :	190.28
Origine MP :	Synthétique
Utilisation de la substance / mélange :	Usage industriel seulement
Application :	Parfums / Cosmétiques / Arômes
Taux d'utilisation max. recom. :	-
Anti-oxydant(s) :	Alpha-Tocopherol nat : 0.05%
Solubilité dans l'eau :	Non
Solubilité dans l'alcool :	Oui

1.1 - DONNEES ANALYTIQUES

Aspect :	Liquide
Couleur :	Jaune pâle à jaune
Odeur :	Prune, fruitée, florale rosée
Densité relative @ 20°C :	[0.946 ; 0.952]
Indice de réfraction @ 20 °C :	[1.510 ; 1.514]
Indice d'acide :	[0.0 ; 1.0 mgKOH/g max.]
Point de fusion en °C :	-
Point d'ébullition en °C :	275
Point éclair en °C (coupelle fermée) :	>100
Température d'ignition :	-
Pureté (%) :	[98.0 ; 100.0]
Impureté(s) >0.01% :	-

DAMASCENONE

1.2 - DONNEES ANALYTIQUES SPECIFIQUES

Arsenic (As) :	Max. 3 mg/kg
Plomb (Pb) :	Max. 10 mg/kg
Cadmium (Cd) :	Max. 1 mg/kg
Mercure (Hg) :	Max. 1 mg/kg

1.5 VLEP

VLEP c. terme mg/m3 (98/24/CE) :	Pas de données
VLEP (8h) mg/m3 (98/24/CE) :	Pas de données

2 - DONNEES REGLEMENTAIRES COSMETIQUES

COV Suisse - Annexe 1 :	Non listé
COV basse PV / Inorganique / COV exempté (CARB) :	100%
Reg. 1223/2009 & mod. :	Voir certificat
Allergènes SCCNFP List :	Voir certificat
IFRA :	Restreint (50th Am.)
CMR (Reg. 1223/2009/CE) :	Voir certificat
Statut kosher :	Certifié
Statut Halal :	Produit se conformant aux préceptes religieux
CAS N° :	23696-85-7
Nanomatériau :	Non concerné

2.1 - DONNEES REGLEMENTAIRES AROMES

Ionisation :	-
Statut légal (Reg. 1334/2008/CE) :	Substance aromatisante
REG. 872/2012 CE Annexe 1 :	Listé
Certificat d'alimentarité :	Respecte les exigences des Règlements 1334/2008/CE & 872/2012/CE
Organismes Génétiquement Modifiés (OGM) :	Ne provient pas / ne contient pas d'OGM
Encéphalopathie Spongiforme Bovine (ESB) :	Pas de risque d' ESB ou d'EST puisque aucune matière d'origine animale n'est utilisée dans les différents stades du procédé de fabrication.

4 - TRANSPORT - MANIPULATION - STOCKAGE

Code douanier :	2914 29 00 90
Tunnel codes ADR :	E
Durée de conservation :	12 mois, gardé selon les conditions de stockage.
Précaution d'emploi :	Eviter tout contact direct avec le produit.

4.1 - STOCKAGE

Stockage :	Stocker à température ambiante (25°C max.) dans son emballage d'origine, bien rempli, fermé hermétiquement, à l'abri de l'air et de la lumière.

Transport :

Transport par route ADR/RID :	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-,2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl-2-buten-1-one), 9, III
Transport Maritime IMDG :	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-,2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl-2-buten-1-one), 9, III
Polluant Marin :	Oui
Transport Aerien IATA :	3082 MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, LIQUIDE, N.S.A. (1-,2,6,6-trimethyl-1,3-cyclohexadien-1-yl-2-buten-1-one), 9, III

DAMASCENONE

LEGISLATION :

ENCS (Japan) n° : (3)-3913
ISHL (Japan) : Non listé
KECI : Non listé
FDA : Listé
NEPA (China) : CB0203140
TCSI (Taiwan) : Listé
FEMA : 3420
COE (Council of Europe) : 11197
FLAVIS : 07.108
EINECS (EU) : 245-833-2
JECFA n° : 387
LIS / DSL (Canada) : Listé
NDSL/LES (Canada - Non-domestic Substances List) : Non listé
AICS (Australian Invent. Chem. Subs.) : Listé
IECSC (China) : Listé
TSCA (Toxic Substances Control Act - USA) : Listé
NZIoC (New Zealand) : Listé
RIFM - ID N° : 5471
PICCS (Philippines) : Listé
C.A.S : 23696-85-7

Étiquetage :

EHC2 Dangers pour le milieu aquatique - chronique 2
SS1 Sensibilisation cutanée 1

H317 - Peut provoquer une allergie cutanée
H411 - Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

P261 - Éviter de respirer les poussieres/fumees/gaz/brouillards/vapeurs/aerosols.
P272 - Les vetements de travail contamines ne devraient pas sortir du lieu de travail.
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
P302+P352 - En cas de contact avec la peau: laver abondamment a l'eau et au savon.
P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P363 - Laver les vetements contamines avant reutilisation.
P501 - Éliminer le contenu/recipient conformément à la Réglementation locale / régionale / nationale / internationale.